# politique de la ville

Les 13 programmes de la politique de la ville (PdV) par le développement des quartiers (axe 2) ont démarré en juillet 2017 et sont financés par un subside régional de 42.000.000 €. Après un an et demi d'exécution, la réalisation et le démarrage concret de plusieurs projets ont pu voir le jour en 2019.

Politique de la ville (axe 2) – Totems historiques de Saint-Gilles.
Séverin Malaud
© urban.brussels

## logements et équipement de quartier

Le bâtiment, situé rue Marie-Christine 232, a fait l'objet d'une acquisition par le CPAS de la Ville de Bruxelles et a été rénové en quatre logements de transit de deux chambres. Les travaux intérieurs ont été réalisés dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle (ISP) mené par Renobru. Ces logements sont destinés aux familles confrontées à des situations d'urgence et de grande précarité (expulsion, perte de logement, insalubrité, violence familiale, etc.). Le CPAS assure, durant toute la durée d'accueil de ces familles (maximum 18 mois), un accompagnement social soutenu visant notamment à les aider dans leur recherche d'un logement.

À Ixelles, dans un immeuble de logements réalisé dans le cadre du CQD "Maelbeek", un équipement de quartier a été financé au rez-de-chaussée du 158 de la rue Gray. Il s'agit d'un laboratoire de fabrication (FabLab), du nom de OpenFab, qui favorise la réindustrialisation locale au travers d'outils de fabrication numérique. Laboratoire urbain d'innovation, de production, de recherche et d'éducation, on y utilise des machines-outils contrôlées par ordinateur pour réaliser des projets divers, dans le souci de choisir des matériaux recyclés et/ou naturels et ainsi travailler dans le respect de l'environnement.

## aménagement d'espaces publics

Le rond-point du Pannenhuis à Jette, qu'il faudra désormais appeler la place du Pannenhuis, a été réaménagé de sorte à verduriser au maximum le territoire, tout en étant attentif à la perméabilisation des sols, à la biodiversité et à la nécessité de la nature en ville. Ce réaménagement de 300 m² de zone piétonne vise à créer, au sein de ce quartier dense et minéral, un espace de rencontre et de détente verdurisé. Le chantier a été précédé d'un long processus participatif associant habitants et commune qui avait abouti, lors d'une semaine de la mobilité, à un test grandeur nature "Living Pannenhuis", en vue d'y recueillir l'avis des riverains.

À la suite des commémorations des 800 ans de la commune de Saint-Gilles, l'installation d'un ensemble de onze bornes historiques a été subsidiée, ainsi qu'un parcours audio via smartphones, visant à faire découvrir le passé de la commune à travers son développement urbanistique.

Le Citizen Lights, festival des lumières de Schaerbeek, a également fait l'objet d'un subside régional pour sa troisième édition. Ce parcours nocturne a permis de redécouvrir les bâtiments remarquables des quartiers Colignon et Louis Bertrand, sublimés par des jeux de lumière. La parade, les animations et les œuvres ont été réalisées par quelque 150 citoyens, ainsi que par des artistes belges et internationaux.

**quelques projets en cours**

- Les travaux pour la mise en place d'un lavoir social en ISP à Anderlecht dans le bâtiment du Coop, quai Fernand Demets 23.

- L'introduction du permis d'urbanisme par le bureau d'architectes Faidherbe & Pinto pour la transformation du musée de la Résistance en une Maison des Résistances, rue Van Lint 4 à Anderlecht. L'objectif sera d'y d'améliorer l'offre du musée, les espaces d'exposition et de rencontres citoyennes, mais également de créer un centre d'hébergement pour chercheurs.

- L'acquisition des bâtiments situés entre la chaussée de Mons 423-427 et le quai de l'Industrie 233, en vue d'y remobiliser l'ancienne Maison du Peuple d'Anderlecht. Il s'agira d'y aménager un nouvel espace public et de réaliser des d'infrastructures polyvalentes.

- La désignation du bureau d'étude Ouest Architecture pour la création d'un pôle socioculturel situé sur les trois parcelles contigües du 298-300 de la chaussée d'Haecht et de la rue Creuse à Schaerbeek, sur les anciens sites du cinéma Élite et du théâtre Scarabeus. Ce projet est cofinancé par la PdV et le CQD "Pogge".

**l'axe 1 de la politique de la ville**

En 2019, **5** projets PdV axe 1 ont été approuvés par le Gouvernement – dont un projet d'acquisition d'immeuble abandonné – pour un budget total de **2.048.963 €**.

**7** logements, qui seront affectés à du logement assimilé au logement social, ont été réceptionnés:

- 2 maisons unifamiliales de 3 chambres chacune à Woluwe-Saint-Lambert;
- 1 studio et 1 appartement de 4 chambres à Auderghem;
- 1 logement unifamilial de 4 chambres, 1 appartement de 3 chambres et 1 studio à Berchem-Sainte-Agathe.

À noter par ailleurs que **13** logements réceptionnés en 2018 à Anderlecht et à Bruxelles-Ville ont été recensés en 2019.





# entame de réformes en matière de revitalisation urbaine

Depuis le 6 octobre 2016, la Région dispose d'une nouvelle ordonnance de revitalisation urbaine, entrée en vigueur le 1er février 2017.

1.

2.

Cette ordonnance avait pour ambition, lors de son adoption, d'englober dans un instrument législatif unique divers programmes complémentaires de revitalisation urbaine. Elle consacre à la fois la pérennité de programmes de revitalisation urbaine antérieurs à son adoption, dont les contrats de quartiers durables (CQD), tout en en créant de nouveaux, à savoir les contrats de rénovation urbaine (CRU).

Par ailleurs, le projet d'ordonnance intègre aux outils de revitalisation urbaine la politique de la ville (PdV), constituée, d'une part, d'une partie des politiques régionales existantes et, d'autre part, de la politique des grandes villes, anciennement gérée par l'État fédéral et régionalisée suite à la 6e réforme de l'État.

L'ordonnance organique fixe un cadre général. Des arrêtés d'exécution interviennent pour préciser les programmes de revitalisation urbaine visés au chapitre 2 de l'ordonnance.

Urban a pour objectif, depuis le dernier trimestre 2019, de procéder à l'évaluation et à la modification de l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016, afin d'y intégrer, d'une part, des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'ordonnance et, d'autre part, d'analyser d'éventuelles modifications pour atteindre les objectifs émis par le Gouvernement dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024.

3.

**1.** CQD "Masui" à Bruxelles-Ville – Logements et maison des jeunes – rue de l'Eclusier-Cogge 29-31. Architectes: VERS.A et Atelier Gigogne.
Séverin Malaud
© urban.brussels

**2.** CQ "Lemmens" à Anderlecht (Beliris) – Logements et local gardien du parc. Architectes: P&P Architectes.
Séverin Malaud
© urban.brussels

**3.** CQD "Masui" à Bruxelles-Ville – Crèche de 44 places (au rez-de-chaussée, 1er et 2e étages) et 4 logements aux étages supérieurs. Architectes: Trait Architectes.
Séverin Malaud
© urban.brussels